

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DFPE 185 Subventions (1 854 662 euros), prorogation et avenants n^{os} 1, 2 et 3 à l'association La Croix Rouge Française (14e) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées les 27 décembre 2016, 21 mars 2017 et 1er décembre 2017 et le 29 décembre 2018 par l'association Croix Rouge Française et la Ville de Paris,

Vu la délibération présentée lors des séances du Conseil de Paris en date du 1er au 4 avril 2019 concernant le principe de la prorogation d'un an des conventions pluriannuelles d'objectifs 2017-2019 signées avec les associations ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association " La Croix Rouge Française " (C.R.F.) ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 25 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants n^{os} 1, 2 et 3 aux conventions dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association " La Croix Rouge Française " (C.R.F.) ayant son siège social 98, rue Didot (14e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement et la prorogation d'un an des conventions pluriannuelles d'objectifs signées avec l'association le 27 décembre 2016, le 21 mars 2017 et 1er décembre 2017 et le 29 décembre 2018.

Article 2 : Une subvention de 441 389 euros est allouée à l'association "La Croix Rouge Française" (C.R.F.) pour sa crèche collective « Saint-Pierre du gros caillou » située 182, rue de Grenelle – 7e - (N° Tiers Simpa : 18099 – N° Dossier : 2019-01654).

Article 3 : Une subvention de 305 863 euros est allouée à l'association "La Croix Rouge Française" (C.R.F.) pour sa crèche collective « Gabriel de Mun » située 41, rue Lucien Sampaix – 10e - (N° Tiers Simpa : 18099 – N° Dossier : 2019-01651).

Article 4 : Une subvention de 223 861 euros est allouée à l'association "La Croix Rouge Française" (C.R.F.) pour sa crèche collective « Butte aux cailles » située 42, rue Vandrezanne - 13e - (N° Tiers Simpa : 18099 – N° Dossier : 2019-01653).

Article 5 : Une subvention de 237 671 euros est allouée à l'association "La Croix Rouge Française" (C.R.F.) pour sa crèche collective « Marcelle Barry » située 5/7, rue Guillemillot – 14e - (N° Tiers Simpa : 18099 – N° Dossier : 2019-01652).

Article 6 : Une subvention de 398 826 euros est allouée à l'association "La Croix Rouge Française" (C.R.F.) pour son multi-accueil « Le Cercle des Tout-Petits » située 14-16, rue Yvart - 15e - (N° Tiers Simpa : 18099 – N° Dossier : 2019-01657).

Article 7 : Une subvention de 168 087 euros est allouée à l'association "La Croix Rouge Française" (C.R.F.) pour son multi-accueil « Marie Ernest May » située 54, cité des fleurs – 17e - (N° Tiers Simpa : 18099 – N° Dossier : 2019-01656).

Article 8 : Une subvention de 78 965 euros est allouée à l'association "La Croix Rouge Française" (C.R.F.) pour sa crèche collective « CNAVTS » située 12/14, rue de Joinville – 19e - (N° Tiers Simpa : 20515 – N° Dossier : 2019-01655).

Article 9 : La dépense correspondant à ces subventions sera imputée au chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2019 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO